



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 11 juin 2021

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : guy ZINGRAFF
tél : 03 83 91 40 93
ddt-foret-chasse@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Consultation du public Synthèse des observations

Sur l'Avenant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2020-2026

Régis par le Code de l'Environnement (Articles L425-1 à L425-3 pour la partie législative et R425-1 pour la partie réglementaire) les Schémas Départementaux de Gestion cynégétique déterminent pour une durée de six années diverses mesures qui doivent être respectées par les chasseurs notamment en matière de sécurité, d'agraineage et d'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique

Le projet d'avenant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a fait l'objet d'une procédure de consultation du public par voie numérique du 21 mai 2021 au 10 juin 2021 inclus sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>.

L'article L.123-19-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public prévoit que les décisions réglementaires ayant une incidence sur l'environnement fassent l'objet d'une mise à disposition du public ainsi que, au plus tard à la date de la décision et pour une durée de 3 mois, d'une publication par voie électronique de la synthèse des observations du public indiquant celles dont il a été tenu compte et, dans un document séparé, les motifs de la décision.

L'article L120-1 du code de l'environnement prévoit que ce projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations.

Aucune observation n'a été reçue au sujet de ce projet d'avenant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Pour le directeur départemental et par subdélégation,
Le chef de l'Unité Nature Espace Rural Forêt

Nicolas TOQUARD